Le rôle FFEPGV
auprès des collectivités territoriales

Fédération multisports, la FFEPGV réunit plus de 540 000 licenciés au sein de 7.200 associations.
Le fil directeur de ses actions étant le développement de la pratique du sport, la lutte contre la sédentarité et la diffusion des valeurs associatives auprès de tous les publics, la fédération intervient à tous les niveaux, sous une forme ou une autre auprès des collectivités territoriales.
Rencontre avec Sylvie Soëte membre de la commission communication Comité Régional Nord-Pas de Calais EPGV et Michel Ide, secrétaire général du comité régional EPGV.

> Michel, dans quel cadre la FFEPGV est-elle en contact avec les collectivités territoriales ?

Vous le savez, depuis 1990, la FFEPGV s'est engagée tout particulièrement dans la lutte contre la sédentarité.

Pour cela, elle a développé le concept de Sport Santé : du sport, mais dans une recherche de bien-être, d'épanouissement, de développement de ses capacités qui passe par une meilleure compréhension de son corps. C'est aussi une forme de socialisation, une pratique collective où la solidarité entre chaque participant se distingue de l'objectif de victoire sur les autres lié aux pratiques compétitives.

C'est pourquoi notre fédération mène aussi de nombreuses actions sociales : encourager les projets susceptibles de créer des emplois, lutter contre l'exclusion et soutenir les personnes en difficulté.

Cet aspect, fondateur de nos actions, intéresse vivement les collectivités territoriales et, le rôle de l'EPGV est influant par le nombre de clubs et de sections sur le territoire.

> Sylvie, très concrètement, comment se manifeste le soutien des collectivités territoriales ?

Concernant les communes, tout d'abord ; ce sont les maires qui sollicitent les clubs pour créer des cours afin d'assumer le bien-être des habitants de la commune et proposent une mise à disposition de salles municipales ou d'équipements sportifs.

Des conventions sont passées pour l'utilisation des salles municipales et/ou le matériel mis à disposition.

Certaines mairies accordent des aides au niveau des licenciés en fonction de leur situation. Ainsi, pour les personnes non imposables ou en situation de handicap.

Au niveau des collectivités territoriales, des communautés de communes et dans le cadre de la commission « Cohésion Sociale », des accords sont passés pour des interventions en milieu scolaire sur la pratique physique et l'alimentation. Les clubs ou associations peuvent être contactés pour l'organisation des cours.

> Le partenariat avec le Conseil Général du Nord est très éloquent. En quoi consiste-t-il ?

La FFEPGV, par l'intermédiaire de son Comité Départemental, participe activement à la mise en œuvre de l'animation lors des **Vacances Sportives du Département.**

Soucieux de faciliter l'accès au sport pour tous, le Conseil Général met en œuvre une politique volontariste visant à offrir aux petits nordistes la possibilité de découvrir de nouvelles disciplines ou de pratiquer leur sport favori à proximité de chez eux.

Ainsi, les communes de moins de 5 000 habitants ayant réalisé un équipement sportif avec l'aide du Conseil Général du Nord peuvent participer aux « Animations Sportives du Département ».

L'objectif : proposer aux enfants inscrits en accueil de loisirs, pendant les vacances, des séances sportives encadrées par les éducateurs des comités départementaux sportifs associés au dispositif.

Les séances, d'une durée d'1h30 à une journée en fonction de la discipline retenue, sont intégralement prises en charge par le département.

Pour le CODEP EPGV NORD, cela représente :

- une mise à disposition de 4 animateurs répartis sur les secteurs Flandres Littoral, Métropole Lilloise, Valenciennois et Avesnois,
- pendant les vacances de Toussaint, d'Hiver, de Pâques et d'été,
- 60 demi-journées d'intervention,
- 2 000 enfants bénéficiaires de séances Éveil sportif, initiation multisport.

> Certains de vos adhérents sont issus des Centres Sociaux du Conseil Régional

Bien sûr, notre volonté est de renforcer l'accessibilité de la pratique sportive pour tous.

10 centres sociaux, l'AFEJI (personnes sans papier, réfugiés politiques), 6 clubs dans les ZUS, et quelques clubs comme Tourcoing, Lomme, Mons en Pévèle et Lezennes… œuvrent au cas par cas et réduisent exceptionnellement les cotisations sur présentation des feuilles de revenus ou encore, en cas de parents isolés ou veufs prennent l'inscription adulte et offrent l'inscription enfants.

D'autres communes offrent des coupons sport sur justificatifs de revenus et les clubs jouent le jeu de les accepter. Tous les adhérents sont sur un pied d'égalité, car ils font bien la démarche active de s'inscrire et sont remboursés après avoir réalisé cette démarche.

Label Sport et Femmes délivré par le CDOS Nord, 8 Clubs ont été labellisés sur 20 Clubs labellisés tous sports confondus dans le Nord, soit 1/3 pour l'EPGV !

> Gym' après Cancer, un concept que vous souhaitez développer plus encore en collaboration avec les communes

C'est effectivement une activité qui nous tient particulièrement à cœur. L'objectif est de permettre à des personnes adultes, atteintes de cancer, en traitement ou en rémission, de pratiquer une Activité Physique Adaptée (APA), de s'engager et de conserver un mode de vie actif. Il est, bien sûr nécessaire de présenter d'un certificat médical complété et signé par l'oncologue ou le médecin traitant. C'est un programme « passerelle » dont le but est d'accueillir chaque année de nouvelles personnes malades ou en guérison et de les rendre autonomes dans leur pratique physique.

Aujourd'hui, sur notre territoire, le développement de cette activité se poursuit : 2 clubs, 3 ERC, 6 séances pour environ 25 personnes ;

Au niveau du personnel, des cours sont mis en place par l'EPGV avec le renfort du personnel de la Cité Administrative et celui du Grand Palais.

Au niveau des équipements :

Mise à disposition de salles municipales au niveau des clubs :

- parfois, certains clubs payent un loyer,
- peu de conventions sont établies pour l'achat de matériel.

> Auriez-vous un message à faire passer ?

Pour notre Fédération, le bien-être ne se limite pas aux seuls résultats d'activités physiques dynamiques, mais dépend aussi du sens social de ces activités : l'échange avec les autres pratiquants et les animateurs, l'engagement associatif, l'effort commun et la volonté d'apprendre et de partager sont des éléments moteurs de nos actions.

Propos recueillis par Nathalie Laforgue

CONTACT
COREG EPGV
519 A, Avenue de Dunkerque
59160 Lomme
Tél. : 03 20 88 27 30 - coreg17@wanadoo.fr
www.sport-sante.fr/ffepgv/nordpasdecalais